

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**

LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal  
N°2021-035  
AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS  
DE PAIEMENT (AP/CP) : actualisation et  
ajustement des crédits**

Séance du : 14 Avril 2021

Date de convocation : 07 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze-avril, à dix-sept heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à JACOB Roland

Absent : FERRIER Nathalie

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la nomenclature M 14,**Vu** la délibération du 21 juillet 2020 sur la mise en place des AP/CP

Par délibération du n°2017-031 du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil Municipal a voté, pour valider un programme de réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave.

Par délibération du n°2020-033 du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la réhabilitation des fontaines patrimoniales de La Grave, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de mettre à jour cette AP/CP comme suit :  
Voir tableau en annexe.

Mr Le Maire, demande à l'assemblée :

- de décider la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relatif au programme d'intervention sur les fontaines,
- de préciser que les reports de Crédits de Paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année n+1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la mise à jour des AP/CP relatifs au programme d'investissement relatif à la réhabilitation des fontaines patrimoniales,
- autorise les reports de Crédits de Paiement sur N+1 automatiquement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :  
Date affichage :



## AR PREFECTURE

005-210500633-20210414-2021\_D035-DE  
Regu le 19/04/2021AP N° 2021 -  
Opération de réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave

Actualisation et ajustement des crédits

	DEPENSES					RECETTES					AUTOFINANCEMENT			
	AP	CP				AP	CP					TOTAL		
		2019	2020	2021	2022		2023	2020	2021	2022			2023	
Réhabilitation et rénovation des fontaines patrimoniales	174 815,00 €	0	0	1 111 145,00 €	65 670,00 €			24 810,00 €	13 190,00 €					
Frais architecte	12 905,00 €	4 050,00 €	0,00 €	8 855,00 €				37 215,00 €	19 785,00 €					
Conception et impression d'un livret pédagogique: conception graphique, illustration, création graphique, impression	2 280,00 €				2 280,00 €			37 215,00 €	19 785,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>4 050</b>	<b>0</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>65 950,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99 240,00 €</b>	<b>52 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>152 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>														
AP votée initialement														
190 000,00 €														
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>														
AP votée initialement														
190 000,00 €														
CP antérieurs	0													
CP 2019	4 050,00 €													
CP 2020	0,00 €													
CP 2021	120 000,00 €													
CP 2022	65 950,00 €													
CP 2023														
Après 2023														190 000,00 €

AP N° XXX  
Opération  
budgétaire n°239  
Votée le 21/07/2020  
(délibération n°2020-033)  
Révisé le XXX  
délibération initiale  
projet: 2017-031